



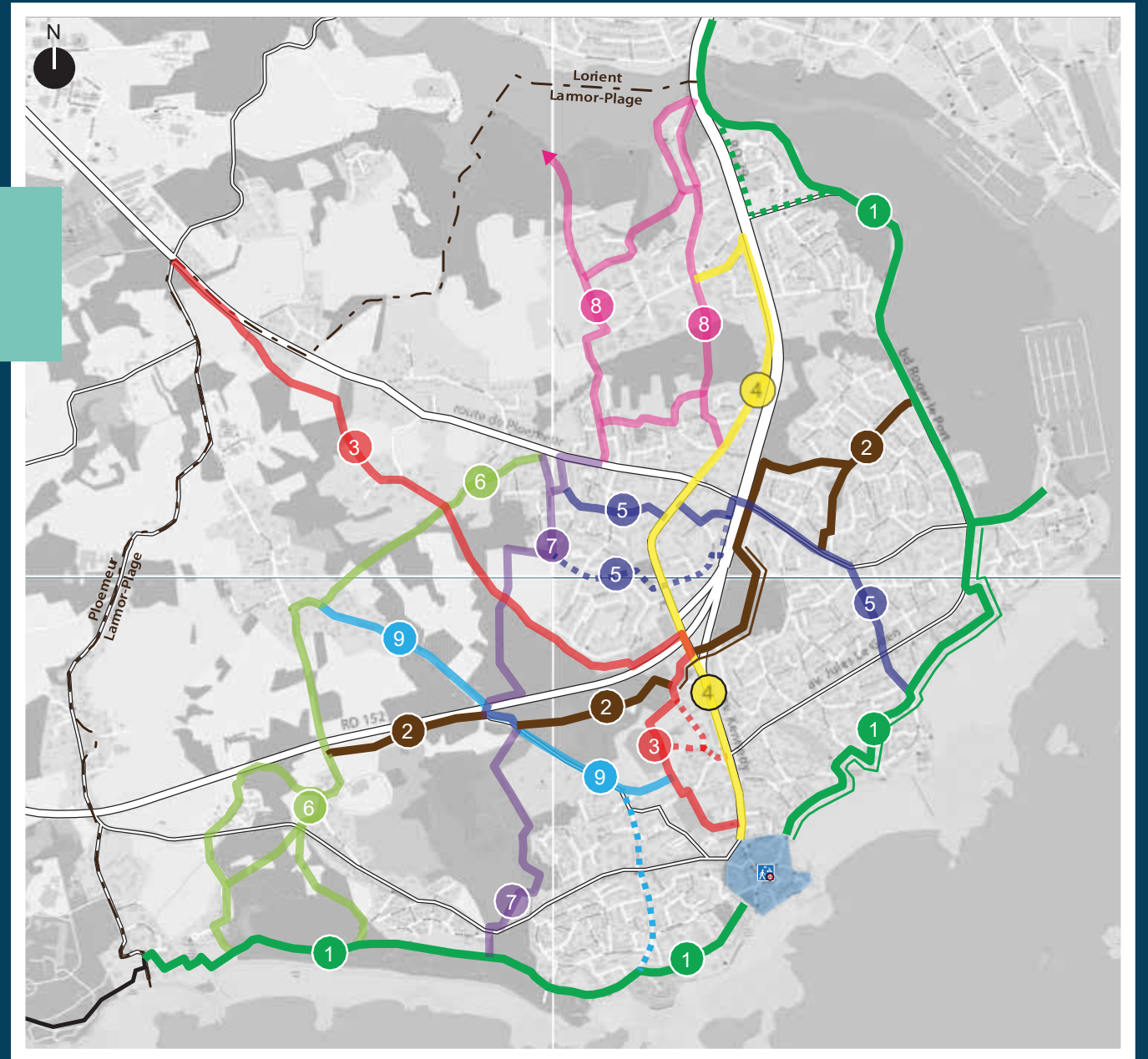
Conférence de presse

Expérimentations et consultation mobilité douce

29 avril 2021

Plan des itinéraires

Les 9 itinéraires
à développer



Présentation des expérimentations - point 1 et 2

La liaison rond-point du Minio vers le bourg

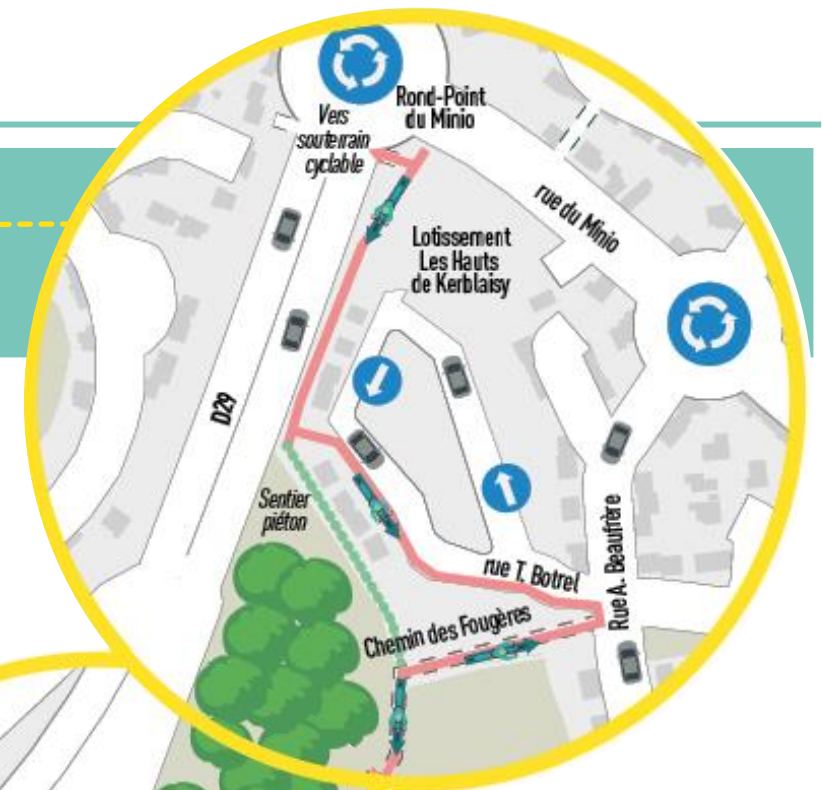
1 Hauts de Kerblaisy

- Passage dans le quartier des Hauts de Kerblaisy
- Passage dans le bois de Kerblaisy

2

Avenue Kennedy et rue du vieux Moulin

- Traversée avenue Kennedy et rue du vieux Moulin
- Mise en place de 2 chicanes de ralentissement pour rejoindre l'allée du vieux Moulin et la bande cyclable de l'avenue Kennedy
- Extension de la zone 30 sur l'avenue Kennedy, jusqu'au carrefour de la rue des Lavois



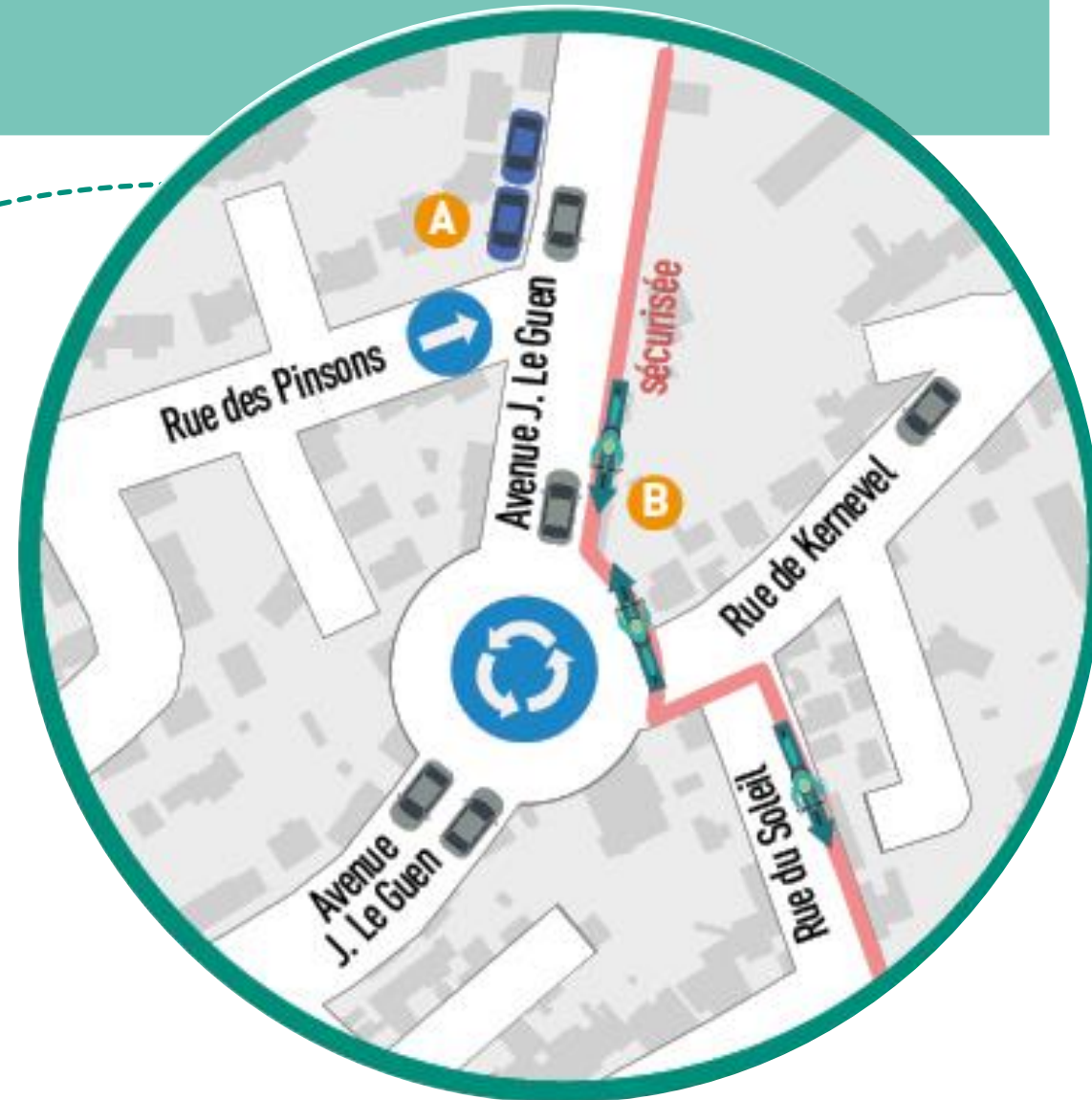
Présentation des expérimentations - point 3

La prolongation de la voie cyclable du bd Roger Le Port vers le bourg

3

Avenue Jules Le Guen Rue du Soleil

- Poursuite de la piste cyclable bidirectionnelle sur le côté gauche de l'avenue Jules Le Guen
- Maintien du stationnement unilatéral dans la première partie [A]
- Suppression du stationnement côté gauche dans la seconde partie [B]
- Maintien de la rue du Soleil en sens interdit sauf riverains, vélos autorisés à 6 km/h
- Passage de la rue des Pinsons en sens unique, avec stationnement bilatéral



Présentation des expérimentations - point 4

La prolongation de la voie cyclable du bd Roger Le Port vers le bourg

4

Boulevard de la Nourriguel

- La zone de rencontre de la digue de la Nourriguel est transformée en aire piétonne, avec vélos autorisés à 6 km/h. Maintien de l'accès pour les riverains
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle après la digue
- Modification du stationnement en épi sur le parking [D]
- Passage en sens unique du boulevard [C]



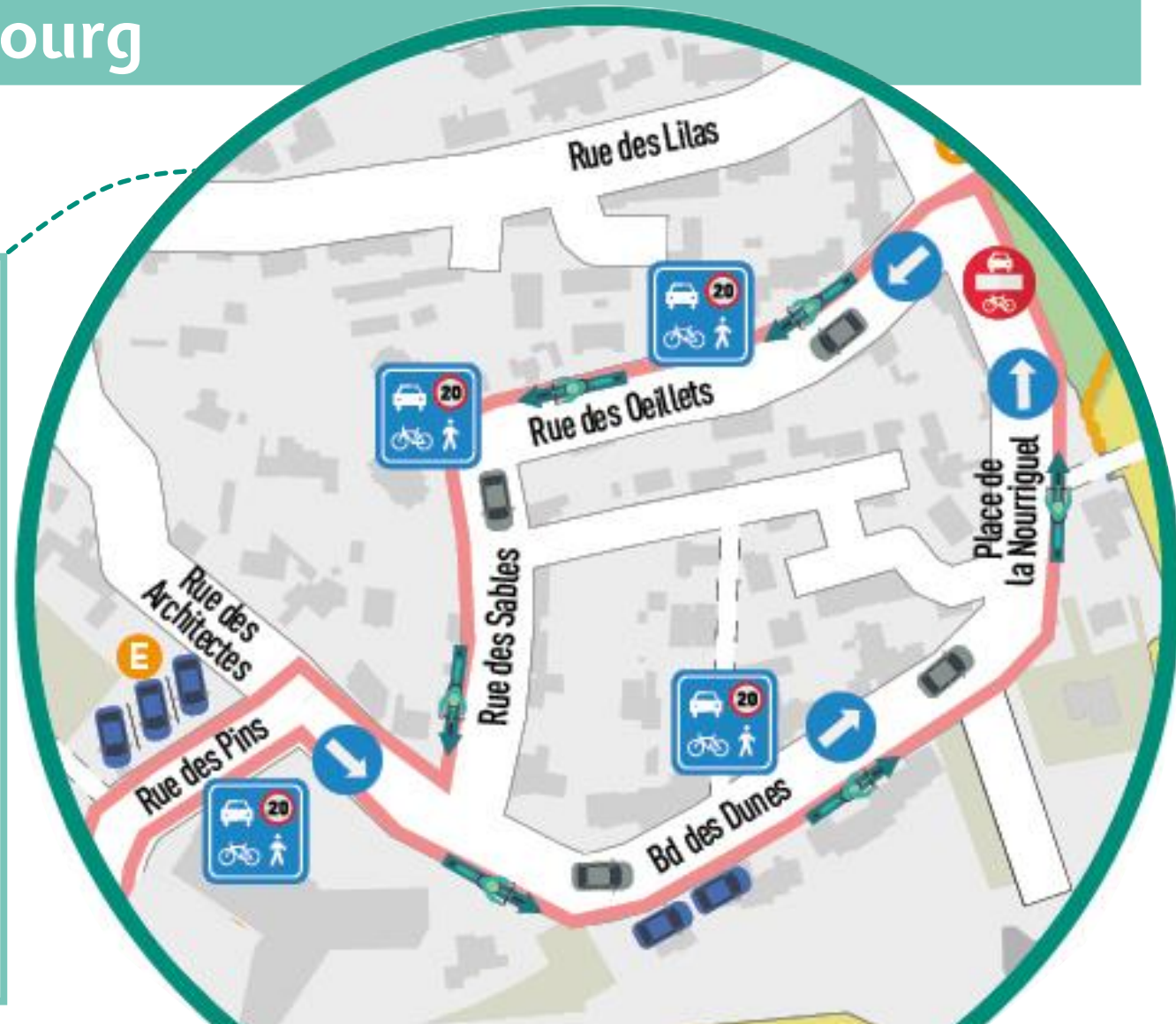
Présentation des expérimentations - point 5

La prolongation de la voie cyclable du bd Roger Le Port vers le bourg

5

Rue des Œillets Rue des Sables

- Création d'une zone de rencontre dans la rue des œillets, la rue des Sables et boulevard des Dunes
Maintien de l'accès pour les riverains
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle après la digue
- Modification du stationnement en épi sur le parking [D]
- Passage en sens unique du boulevard [C]



Présentation des expérimentations - point 6

La prolongation de la voie cyclable du bd Roger Le Port vers le bourg

6

Boulevard de Toulhars

- Suppression du stationnement sur le boulevard de Toulhars :
 - à partir du 1^{er} juin [F]
 - à partir du 7 juillet [I]
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le boulevard, côté sud de la voie
- Création d'un cheminement piéton le long des habitations, côté nord de la voie



Présentation des expérimentations - point 7 et 8

La prolongation de la voie cyclable du bd Roger Le Port vers le bourg

7 Haut du boulevard de Toulhars

- Suppression du stationnement, sauf emplacement secours
- Cette partie du boulevard devient aire piétonne et vélo, vitesse limitée à 6 km/h [G]
- Fermeture à la circulation des véhicules, sauf riverains accès garage et sauf jour de marché [H]

8 Le Bourg

- Le centre-bourg devient une zone de rencontre ; ses rues restent en sens unique, y compris pour les vélos
- Fermeture à la circulation du haut du boulevard de Toulhars, sauf vélos

